

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 21/06/2023

Vu enregistrée le 21/06/2023, la lettre par laquelle Monsieur le préfet de Tarn-et-Garonne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande, présentée par la commune de Montauban, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique pour l'opération de restauration immobilière correspondant au programme de travaux n° 11 et concernant quatre immeubles situés 47, rue de la République, 5 place Alfred Marty, 6 rue Fraîche et 26 rue de la Résistance sur le territoire de la commune de Montauban ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté de délégation du 7 novembre 2022 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel AZIMONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Francesco PETRAROLI est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet de Tarn-et-Garonne, à Monsieur Francesco PETRAROLI et à Monsieur Michel AZIMONT.

Fait à Toulouse, le 21/06/2023

Le magistrat délégué

Philippe GRIMAUD

